

Ecole Maternelle Jean de la Fontaine

54 rue de Glatigny

78150 le Chesnay

Compte rendu du Conseil d'école
Du premier trimestre
Le 6 novembre 2023

Personnes présentes :

Enseignantes :

Madame Certano, Directrice d'école

Mesdames : Perez, Cabrol, Ménard, Pechnik, Barbé, Rosario

Représentant de Monsieur le Maire :

Monsieur Milly

Référent périscolaire :

Monsieur Delleva

Représentants de parents d'élèves :

PEEP : Mesdames Vivekanandarajah, Grilo, Champion, Messieurs Champion, Vivekanandarajah, Bouattour

UNAAP : Madame Hoarau

ATSEM :

Mesdames Chemier, Prieur-Bittan, Cattarinussi, Saintilan, Laigle

Personne excusée :

Madame Gasparini, Inspectrice de l'Education Nationale

1) Bilan de rentrée :

169 élèves sont inscrits à ce jour au sein de l'école. Nous accueillons Madame Povie qui prend en charge la classe de Madame Certano (petite section) le jeudi et un lundi sur 3 (jours de décharge de Madame Certano). Nous accueillons aussi Madame Rosario et son Astem Madame Laigle qui a une classe de petite et moyenne sections. Et enfin, nous accueillons Madame Barbé qui a une classe de moyenne section. Madame Perez a la classe de petite section, Madame Cabrol a en charge la classe de petite et moyenne sections ; et enfin Madame Ménard et Madame Pechnik ont en charge les deux classes de grande section.

2) La sécurité

Elle est assurée en effectuant des exercices ponctuels, comme :

► Des exercices incendie : 4 par année scolaire (le 1^{er} étant effectué dans le mois de la rentrée). Les exercices sont réalisés à des moments différents de la journée. Pour le premier : tout le personnel de l'école est prévenu de l'horaire ainsi que les élèves.

Pour le second : l'horaire est communiqué au personnel de l'école : enseignants et ATSEM

Pour les deux derniers exercices, les dates sont prévues par la directrice, sans communication au préalable.

Le but de ces exercices est d'assurer l'évacuation de tous les enfants de l'école à tous les moments de la journée et dans toutes les situations.

Deux zones de regroupement sont prévues en fonction de l'endroit où se situent les élèves.

- Zone 1 : dans la cour de l'école.
- Zone 2 : sur le parvis devant l'entrée de l'école.

A noter : la classe qui se trouve dans la salle de motricité à l'école Molière suit le plan d'évacuation de l'école Molière.

► Des exercices de confinement en cas de tempête ou de nuage toxique. Ces exercices sont inscrits dans le plan particulier de mise en sûreté.

La zone de mise à l'abri est l'aile gauche de l'école (les classes de Madame Certano, Madame Barbé, les classes de Madame Ménard et Madame Pechnik ainsi que les toilettes).

En cas d'exercice de confinement, tous les élèves de l'école sont rassemblés dans cette aile.

Les vitres des classes sont scotchées.

► Des exercices d'alerte attentat. Ces exercices sont un volet du plan particulier de mise en sûreté.

Ils consistent à entraîner les enfants et le personnel de l'école à s'enfuir ou se cacher en cas d'intrusion dans les locaux.

Une demande a été faite afin que chaque enseignante possède la clé de sa classe pour la verrouiller en cas d'intrusion.

La sécurité est aussi assurée au quotidien par :

- La fermeture à clé systématique des portes de l'école pendant le temps scolaire.
- Le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des portes : pour des raisons sécuritaires les parents n'entrent plus dans l'école. Nous sommes en plan urgence attentat. Prévoir de prendre les rendez-vous médicaux de vos enfants en dehors du temps scolaire.
- Mis à part le personnel de l'école, il n'y a personne qui patiente dans les couloirs ou dans le hall : nous demandons aux parents accompagnateurs pour les sorties ou la piscine d'arriver à l'heure de départ ou de patienter à l'extérieur de l'école.
- 6 personnes assurent l'ouverture des portes de l'école, le personnel de l'école est situé dans chaque couloir afin d'assurer une vigilance.
- 2 personnes encadrent les services de récréation. Les services sont effectués par niveau.
- Une liste des personnes autorisées à récupérer les enfants est accessible par tout le personnel de l'école.
- Dans le cadre du plan Vigipirate alerte attentat, nous rappelons qu'il est interdit de se regrouper devant l'établissement. Nous demandons aux familles de s'éloigner de l'école à la sortie durant le goûter.

3) Résultats des élections de parents d'élèves :

Les modalités de vote ont eu lieu uniquement par correspondance et le taux de participation a augmenté cette année.

293 électeurs inscrits pour 139 suffrages exprimés, ce qui fait un taux de participation aux élections de parents d'élèves de 51,54%. (Contre 41 % l'année dernière). 5 sièges ont été attribués à la PEEP et 2 à l'UNAAP.

4) Vote du règlement intérieur de l'école et de la semaine dérogatoire de 4 jours :

Le règlement intérieur de l'école a été lu à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

CF. cahier de liaison de l'élève.

La semaine dérogatoire de 4 jours d'école par semaine est adoptée.

5) Présentation du RASED

Présentation au conseil du réseau d'aides spécialisées. Intervention de la psychologue scolaire sur demande de l'enseignante et soutien en fin d'année des élèves de grande section, suite aux résultats des évaluations.

6) La coopérative scolaire

Lors du premier appel de coopérative, l'école a récoltée : 4374,9 euros.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement les parents pour leurs dons afin de nous permettre de réaliser nos projets auprès de vos enfants et de pouvoir participer à des sorties (cadeaux de Noël, spectacle de Noël, sorties scolaires, cadeaux de fête des mères et pères....)

7) L'aide auprès des élèves :

La circulaire du 5 juin 2008 de Monsieur Darcos a mis en place l'aide personnalisée auprès des élèves en difficultés dans les écoles. L'équipe pédagogique a établi un emploi du temps permettant à chaque enseignant d'évaluer et de cibler les besoins spécifiques des élèves. Les enseignantes de l'école prennent en charge des groupes pour une aide spécifique ciblée.

- Madame Perez : de 11h30 à 12h, 3 fois par semaine
- Madame Cabrol : de 11h30 à 12h, 3 fois par semaine
- Madame Ménard : de 11h30 à 12h, 3 fois par semaine
- Madame Pechnik : de 11h30 à 12h, 3 fois par semaine
- Madame Rosario : de 11h30 à 12h, 3 fois par semaine

9) La cantine :

Les petits déjeunent dès 11h30, les moyens sont dans la cour et les grands sont dans le jardin ou dans la salle de danse.

Il y a 3 services de restauration.

La fédération de parents d'élèves soulève la question des bavoirs. L'équipe pédagogique est mitigée quant à leur utilisation : bavoirs qui traînent souvent par terre, sur les porte-manteaux, non lavés.... Cela avait posé un problème d'hygiène les années précédentes. Les Atsem en petite section remarquent qu'à part les 15 premiers jours, les petits se débrouillent désormais très bien à la cantine. Manger proprement est un apprentissage qui peut débiter dès la fin de la crèche.

Le conseil se laisse le temps de la réflexion à ce sujet. L'équipe pédagogique va avoir un œil attentif sur les petits pour cet apprentissage.

10) Les évaluations de grande section :

Comme chaque année, les élèves de grande section passeront des évaluations académiques. Les résultats seront communiqués aux parents.

11) Dates des manifestations à venir :

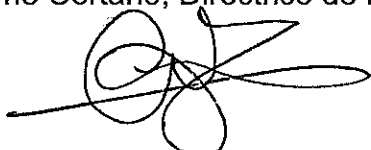
La coopérative scolaire offre aux enfants un spectacle de Noël qui se déroulera au TNF le mardi 5 décembre (4,30 euros par enfant). La compagnie Pois de senteur nous présentera l'histoire de Néroline.

Nous organiserons un goûter de Noël dans les classes le jeudi 21 décembre.

La coopérative scolaire prendra en charge le goûter des enfants.

Signature de la présidente de séance :

Madame Certano, Directrice de l'école



Signature de la secrétaire de séance :

Madame Rosario, Adjointe

